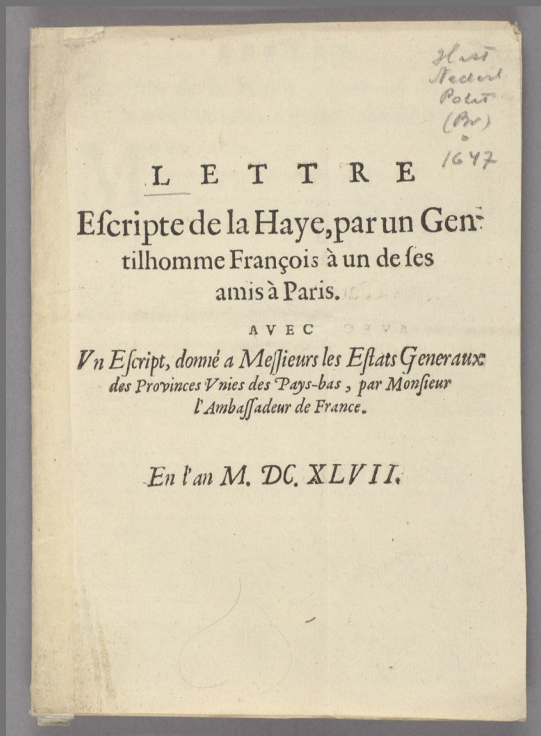


Lettre escripte de la Haye, par un gentilhomme françois à un ...



Tryck // / I25 B 14 c Br. 1647

Tillkomstår 1647.

Digitaliserad år 2019

Hist
Recueil
Polit
(Br)
1647

L E T T R E

Escripte de la Haye, par un Gen-
tilhomme François à un de ses
amis à Paris.

A V E C

*Vn Escript, donné a Messieurs les Estats Generaux
des Provinces Unies des Pays-bas, par Monsieur
l'Ambassadeur de France.*

En l'an M. DC. XLVII.

D E T R O I T

Le Capitaine de la Haye par un Gen

ral homme Francoise l'un des

amis a Paris

Le Capitaine de la Haye par un Genral homme Francoise l'un des amis a Paris

Le Capitaine de la Haye par un Genral homme Francoise l'un des amis a Paris

Le Capitaine de la Haye par un Genral homme Francoise l'un des amis a Paris

Le Capitaine de la Haye par un Genral homme Francoise l'un des amis a Paris

En l'an M. DC. XLVII

Esc

M

Amba
sionna
Mon.
ment,
ster au
qu'elle
copie d
stat Pay
nurté,
bien gr
été pr
comm
derm
causé
garde
dan
you
l'A
mis
& l
lois
occ
aux
les
que
quan
la ve
qu'i
pote
païs
tan
me
ma
l'Et
croi

L E T T R E ,

3

Eſcrite de la Haye , par un Gentil-
homme François , a un de ſes amis à Paris.

M O N S I E U R ,

M Je vous envoie la copie d'un eſcript qui fuſt preſenté Lundy dernier à Meſſieurs les Eſtats Generaux , par Monſieur l'Ambaſſadeur de France , C'eſt une eſpece de reſponce a une lettre de Monſieur Brun, qu'ils avoyent faité communiquer deux jours auparavant audit Sieur Ambaſſadeur , par Monſ. le Baron de Gent, Deputé de Gueldres, & Mr. Cars, Penſionnaire d'Hollande; J'ay recouvré cette piece avec beaucoup de peine; parce que Monſ. l'Ambaſſadeur n'ayant eu intention en la donnant, que d'informer confidentement, ceux qui gouvernent, de pluſieurs particularités qui ſe ſont paſſées a Munſter au prejudice de la France & de cet Eſtat , a pris tres grand ſoing d'empêcher qu'elle ne fut divulguée par ſes ſiens; neantmoins ayant trouvé moyen d'en avoir une copie d'un de mes amis qui a une eſtroite familiarité avec des Principaux de l'Eſtat, J'ay demandé la liberté chez Monſ. l'Ambaſſadeur de la collationner avec la minute, ce qu'on ne m'a pû refuſer; Cela a donné lieu de remarquer une meſpriſe bien grande, qui a eſté faite ou par ceux qui ont mis l'eſcript au net, lors qu'il a eſté preſenté a Meſſieurs les Eſtats, ou par celuy qui m'en a donné la copie. La communication de la lettre de M. Brun a eſté faite a Mr. l'Ambaſſadeur le Jedy dernier, jour de Febvrier. L'envie qu'il a eue d'y faire promptement reſponſe a eſté cauſe que l'ayant fait tranſcrire avec un peu de precipitation, on a oublié par meſgarde un Cahyer de deux feuilles, qui s'eſt trouvé dans la minute, & qui n'eſt point dans la copie. Vous ſerez donc le premier qui verrez la piece entiere, & afin que vous ſçachiez ce qui a eſté obmis, vous le trouverez barré à la marge. Monſieur l'Ambaſſadeur ayant eſté obligé d'eclaircir pluſieurs ſuppoſitions que nos ennemis ont reſpandu en ce pays depuis quelque temps, contre les intereſts de la France & le ſervice du Roy noſtre Maïſtre, dit qu'il euſt bien eu beſoin d'un peu plus de loisir pour pouvoir mieux deſtromper les Eſprits, qu'on taſche chaque jour de preoccuper par diverſes impoſtures; mais la lettre dudit Sr. Brun ayant eſté envoyée aux Provinces auſſi toſt que la lecture en a eſté faite dans l'Affemblée de Meſſieurs les Eſtats Generaux, il a fallu promptement faire ſuiyre l'antidote, pour empêcher que le venin, dont elle eſt remplie, ne fiſt ſon effect; On ne s'eſt pas deu eſtonner quand on n'a veu travailler contre nous, que les Eſpagnols; mais quand en ſuite de la venue de Philippez le Roy, & dudit Sr. Brun, & de pluſieurs eſcriptz & lettres qu'ils ont preſentéz, Monſieur l'Ambaſſadeur a ſçeu que quelques uns des Plenipotenciaires de cet Eſtat, dans une relation qu'ils ont donnée à leurs Superieurs, ont paſſé juſques a vouloir rendre ſuſpecte la Foy de leurs Majeſtez, qui ont donné tant de nouvelles preuves de leur conſtante affection envers ceſte Republique, meſme pendant le cours de la negociation, & que pour excuſer en quelque ſorte le manquement qu'ils ont fait à Munſter, en ſignant les articles de leur traicté avec l'Eſpagne, avant que la France ayt eſté en eſtat d'en faire autant, ils ont voulu faire croire ſur un advis ſuppoſé par les Eſpagnols que leurs Majeſtez faiſoyent traicté

(4)

secretement une nouvelle alliance avec l'ennemy. Le devoir d'un Ministre affectionné au service de son Maistre, ne luy a pas permis de demeurer plus longtemps dans le silence, de crainte qu'on ne le fist passer pour un tacite consentement à une calumnie si faulce, dans un Pays ou plusieurs personnes sont en possession de tirer assez souvent des consequences aussi mal fondées qu'eust celle là: d'ailleurs la mesme relation tendant à intéresser l'estat dans le ressentiment des plaintes qu'on a esté obligé de faire a ses Plenipotent. quand ils n'ont pas voulu defferer aux remonstrances & oppositions des Ministres de France, & faisant paroistre un dessein formé de jeter des semences de division entre la France & Messieurs les Estats, il a fallu montrer necessairement, qu'on ne s'est jamais plaint que des personnes des Plenipotentiair. & qu'on est toujours demeuré dans un tres grand respect pour le corps de l'Estat. Vous aurez desjà sçeu de divers endroitz, que cet Escript a esté reçu dans l'Assemblée, selon les diverses inclinations de ceux qui en ont ouy la lecture. Comme il n'est pas possible que les actions des hommes donnent une égale satisfaction à un chacun, puisque le Ciel mesme ne peut rien envoyer icy bas qui soit également agreable à tout le monde. Ceux qui n'ont autre interest devant les yeux que le bien de leur Estat, ont esté tres satisfaits des lumieres qui leur ont esté données, pour prendre garde aux actions de quelques particuliers, qui voudroyent faire leurs affaires aux despens du public. Il s'en est trouvé qui ont voulu blâmer la forme qu'on a prise, à cause qu'elle fait trop d'esclat. Ilz disent que les choses contenues dans le discours de Monf. l'Ambassadeur, estoient meilleures a faire sçavoir par des voyes secrettes, & a dire à l'oreille, qu'a donner par escript dans une assemblée generale: mais à qui voudroyent ils qu'on se fust adressé? Ils ne se souviennent pas de la forme de ce gouvernement. Jamais Monf. l'Ambassadeur n'a rien dict dans les conferences particulieres, qu'on ne luy ayt demandé de le mettre par escript, dont je luy ay veu plusieurs fois faire des plaintes. On a mesme sçeu son que Monf. l'Ambassadeur ayant dit en substance les mesmes choses qui sont dans escript aux Deputéz qui luy furent envoyés, Monf. le Baron de Gent en fit son rapport fort succinctement le lendemain, en disant qu'il ne s'effendoit pas, parce qu'on estoit obligé de mettre sur le papier ce qui avoit esté dict de bouche; d'autres (quoy qu'en peut nombre) qui favorisent, ceux dont on se plaind, rachent de censurer la matiere de l'escrip, & soustiennent qu'on n'est pas obligé d'ouir les plaintes des Ministres estrangers contre ceux de l'Estat: Outre que l'Ambassad. d'un Roy si estroitement uni d'interest & d'amitié avec cette Republique, ne doit pas estre considéré comme estranger, J'ay ouy dire à Monf. l'Ambassadeur que son intention n'a point esté d'intenter une accusation: mais seulement d'informer l'Estat de ce qui se passe, pour y prendre telle resolution qu'il luy plaira. A la verité je ne sçay pas, comment en des occasions si importantes on peut faire sçavoir a ceux qui le gouvernement, les choses qui luy sont prejudiciables, ou à ses Alliez, si la voye dont on s'est sery n'estoit pas approuvée. Je suis assuré qu'on n'a rien mis sur le papier, dont les Plenipotent. de France n'ayent parlé, & fait plaintes diverses fois à ceux de cet Estat à Munster. Leur legation est composée de plusieurs personnes qui peuvent separement, ou en corps rendre telmoignage de la verité, qui a esté representee sans desguisement ny exaggeration. Plusieurs d'entre eux qui sont tres gens d'honneur se souviendront encore qu'ils ont respondu souvent en presence de leurs autres Collegues, quand on leur a fait reproche de leurs intelligences secrettes avec les Ministres d'Espagne, que ceux qui estoient coupables de semblables choses en devoient respondre

(5)

spondre de leur teste , & qu'ils agissoient directement contre les ordres de leurs Superieurs. Mess. de Nederhorst , Donia , Riperta & Kluit n'auront pas oublié les avis qu'on leur a donnez en particulier , des menées qui se faisoient à leur insceu avec les Ministres d'Espagne, qu'ils ont souvent tesmoigné de n'approuver pas. Si les choses qu'on a en fin dites sont facheuses à entendre, on doit juger combien elles ont deu estre plus facheuses à souffrir par ceux qui ont tres bien recogneu l'intention que deux particuliers ont eue de causer par ces artifices de la mesintelligence entre la France & cet Estat, à fin de gagner les sommes d'argent que les Espagnols leur ont donnees ou promises, s'ils en peuvēt venir à bout. Il despend purement aujourd' huy de la prudence de Mess. les Estats, d'y faire la reflexion que la justice & le bien de leur Pays leur conseilleront. Si leurs Deputés avoyent suivy punctuellement leurs ordies, ce qui n'est pas, ils meriteroyent remerciement : si quelques uns y ont contrevenu, ilz sont dignes de censure, & on est obligé de faire quelque raison aux Alliez des plaintes qu'ils ont subiect de faire contrē eux. C'est une question de fait qu'il fault examiner : mais serieusement, & sans autre passion, que celle qu'on doit avoir pour le bien publicq, & pour descouvrir la verité.

Les Plenipotentiaires de cet Estat ont eu trois diverses fonctions à Munster, la premiere pour traiter avec les Ministres d'Espagne des points contenuz en leurs Instructions, dont ceux de France ne se sont point meslés, que pour leur offrir selon le devoir de l'Alliance toute assistance & service. Quand en cela ils n'auroyent pas fait tout ce qu'ils doivent, on avoué que les Ministres de France n'ont pas droit de les blasmer, encores que l'amitié qui est entre leur Maistre & ceste Republique, les obligeast en quelque façon de donner avis des desseins qui pourroyent tourner à son prejudice ; comme celuy de la mettre mal avec le plus puissant & le plus fidelle de ses amis.

La seconde fonction a obligé lesdits Plenipotent. de garder une estroicte correspondance avec ceux de France, de faire marcher les affaires d'un pas égal, de ne conclurre point le traité sans eux, &c. Si en cela ils ont contrevenu par tout aux ordres de leurs Superieurs, & aux Alliances, il doit estre permis de s'en plaindre, il seroit malayté de prendre une autre voye pour le faire, que celle qu'on a prise, ny s'adresser à d'autres qu'à ceux qui ont la puissance Souveraine entre les mains, & qui peuvent par leur autorité prevenir les maux qu'on a subiect d'apprehender. Si les Ambassad. de France n'avoient pas satisfait aux ordres du Roy, touchant la bonne correspondance qu'ils ont esté obligéz d'entretenir avec les Ministres de cet Estat, il y auroit lieu d'en faire plainte à sa Majesté, & au lieu de le trouver mauvais dans la court de France, j'oserois bien respondre qu'on ne manqueroit pas de leur en faire raison.

La troisieme a esté la mediation qu'ils ont eue pendant quelques temps, & qu'on m'a asseuré qu'ils ont entreprise sans ordre ny permission de leurs Superieurs. Si dans une occurrence si chatouilleuse quelques uns d'entre eux ne se sont pas conduits en vray Alliez, quoy que les Espagnols ayent fait grande parade d'avoir mis leurs interests entre les mains de leurs propres parties (appellans ainsi eux mesmes les Ministres de cet Estat) si mesme au lieu de tenir la balance esgale entre leur amis & leurs ennemis (ce qu'ils ne pouvoient faire avec raison) ils l'ont tousiours fait pancher du costé des derniers, est on obligé de souffrir sās en faire plainte ? à qui la peut on faire qu'aux Superieurs, puis mesme qu'on a esté forcé

(6)

de les desabuser des mauvaises impressions qu'on leur a voulu donner, souz pre-
 texte de leur rendre compte de ceste mediation. Il est bien permis aux parties de
 proposer des recusations contre les juges qui leur sont suspects, avec quelle Justice
 pourroit on offer à des Ministres qui ne sont point supplians, la liberté de représen-
 ter le mauvais traitement qu'ils ont reçu de leurs entremetteurs, a fin qu'on y
 remédie, puis que contre l'intention de leurs Maistres, ils semblent ne s'estre voulu
 mesler de nos affaires, que pour nous nuire & favoriser le party contraire. On m'a
 dict, que la plupart des plaintes qu'on a faites contre eux, sur ce point, se peuvent
 justifier par escript, comme les autres peuvent estre esclaircies par le resmoignage
 de leurs Collegues. Certes, on seroit venu à une dangereuse extremite, si on ne
 pouvoit supporter ny les maux ny les remedes. Ce qui me console parmy ces des-
 ordres, est que j'apprens de tous costez que ceux qui conduisent l'estat, sont rem-
 plis de tres bonnes intentions, leur prudence sçaura sans doute bien redresser
 tout ce qui n'a pas esté bien fait, & il paroist que tous leurs desseins sont tellement
 portez au bien, qu'il leur fasche seulement qu'on puisse taxer quelqu'un d'enre-
 eux : mais on ne peut pas éviter que les corps Politiques aussi bien que les Natu-
 rels, n'ayent quelques parties honteuses. Quand ils en ont de corrompues, il n'y a
 point de sujet de craindre, lors que celles qui conservent la vie, & qui donnent le
 mouvement, demeurent en bon estat. Aujourd'huy le desir du bien est devenu si
 puissant sur l'esprit de la plupart des hommes, qu'on ne doit pas s'estonner que
 les pistoles des Espagnolz leur ayent acquis quelques partisans dans certe Repu-
 blique, quoy qu'ils en ayent poursuivy la ruine l'espace de quatre vingt ans. Il
 me souvient de ce que dict Jugurtha, après s'estre fait absoudre à force d'argent
 par le Senat de l'assassinat de les parens, *pauvre ville* (dit il, en sortant de Rome) *tu*
ne subsisteras que jusques a ce qu'il se trouve des gens qui te puissent acbepter. Sion
 laissoit prendre l'authorité a quelques uns que Monsieur l'Ambassadeur cognoist
 fort bien, on pourroit craindre avec raison la mesme chose de ce pays. Il ne
 tiendroit pas a eux si on leur faisoit bien leur compte, que les Espagnols qu'ils ca-
 ressent tant, ne s'en rendissent les Maistres. Ce qui est de plus fascheux, est que la
 foy qu'on a adjoustée depuis quelque temps à ce qui est venu de leur part, a retardé
 la conclusion de la Paix, car estans contrains pour bien servir ceux qui les ont
 gaignez de desobliger la France, & d'alterer s'ils peuvent la sincere amitié qui a
 toujours esté entre elle & cet Estat; ils desguissent toutes choses a leurs Superieurs
 a fin de les porter a quelq; resolution precipitée, & afin que les affaires se terminent
 plustost par de mauvaises voyes qui leur soyent utiles, que par de bonnes & hono-
 rables, qui ne leur apporteroient point de profit, ne faisant pas scrupule de sacri-
 fier honteusement leur patrie & leurs amis à leur avarice. Je vous supplie de m'en-
 voyer vos sentimens sur cet escript, apres que vous l'aurez leu, & de me croire au-
 tant que je le suis

M O N S I E U R

N. N.

Ala Haye le 10 Mars 1647.

E S C R I P T

E S C R I P T

Donné a Messieurs les Estats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas par Monsieur l'Ambassadeur de France.

Lc 4 Mars 1647.

L'Ambassadeur de France apres avoir remercié tres affectionnement Messieurs les Estats de la sincere communication qu'ilz luy ont donnée d'une lettre escripte par Mr. Brun, l'un des Plenipotentiaires d'Espagne, suplie leurs Seigneuries d'examiner par leur prudence à quelle fin les Ministres du party contraire employent tant de divers artifices & de recherches en leur endroict.

L'envoy de Philippe le Roy, le passage par ce Pays dudit Sr. Brun, ses cajoleries pour avoir la permission de venir icy, les diverses lettres qu'il a escriptes, les discours qu'il a faicts à Bruxelles & aux autres villes de son Maistre, ou il a passé, les harangues seditieuses faictes par les siens dans les villes de ce pays où il a séjourné, la publication qu'on a faicte dans toutes les Provinces obeyssantes au Roy d'Espagne d'un Traicté particulier avec cet Estat, les Conseils clandestins tenez à Munster pour toutes les menées qu'il devoit faire icy, dont les Plenipotentiaires de France ont esté advertis, & en ont informé ceux de cet Estat, descouvrent clairement les mauvais dessein des Ennemis, & font veoir à tous ceux qui ne veulent pas fermer les yeux, qu'ilz n'abandonnent la negociation du Traicté general, que pour veoir si l'esperance que quelques mauvais Patriottes leur ont donnée de separer en fin cet Estat de la France, leur réussira heureusement.

On a bien accoustumé de publier des manifestes à l'entree d'une guerre ou apres la rupture entiere d'une negociation, quand une assemblée est separée, que toute esperance de s'accorder est perdue, & qu'on a resolu de part & d'autre de ne plus employer que les armes pour decider les differens. Mais il ne s'est jamais veu qu'au temps qu'il faudroit travailler à la reconciliation des esprits & a surmonter les difficultez qui retardent l'accommodement, on ayt recouru aux arrifces, aux declamations & aux invectives, qu'on ayt offensé ceux avec lesquels on faict semblant de se vouloir réunir. Et qu'en mesme temps que l'on proteste de ne vouloir pas attaquer l'union qui est entre la France & cet Estat, on face paroistre visiblement qu'on n'a autre intention que de la destruire.

Lors que ledit Ambassadeur de France partit de Munster pour se rendre icy, on fut adverty que les Ministres d'Espagne avoient pris grande allarme de son voyage, & qu'aprez avoir consulté entre eux ce qu'ilz devoient faire, ils avoient faict une seconde consultation avec Messieurs Paw & Knuyt, & les avoient priez de se rendre icy pour traverser le dessein dudit Ambassadeur. Ajant esté jugé que le depart de ces deux Plenipotentiaires, qui estoient desja fort suspects à ceux de France, seroit trop d'esclat, & qu'ils ne pouvoient pas avec bienveillance s'embarquer en

(8)

ce voyage sans permission de leurs superieurs. Ledit S^r. Brun proposa de s'y rendre en diligence. Mais cette ouverture ayant encor esté rejetée comme sujette a divers inconveniens & capables de donner de nouveaux soupçons, il fut trouvé plus à propos que ledit S^r. Brun fist un voyage à Bruxelles, & que de là chemin faisant il essayast de venir en ce lieu. Les lettres escrites de Munster à des particuliers de ce pays par des Principaux ministres de l'assemblée ont donné avis de la résolution qui en fut prise dez ce temps là. Cependant il fut concerté entre eux d'envoyer quelque autre en diligence. Philippe le Roy fut destiné pour ce premier employ, par ce qu'estant saisy d'un vieil passeport pour des affaires particulieres, il a eu la facilité d'en abuser pour presenter à Messieurs les Estats une manifeste contre la France. Et afin que cette pratique peüst produire un meilleur effect, estant moins preveüe, lesdits S^s. Paw & Knuyt conseillèrent audit S^r. Brun de retirer un escript qu'il leur avoit donné, contenant en substance les mesmes choses que celuy de Philippe le Roy, de crainte que les Plenipotentiaires de France en estants informez n'eussent le temps d'y respondre & d'en faire veoir la faulxeté.

Toutes les instances qu'ils firent pour avoir copie de cette piece, ne servirent de rien, & quoy qu'ilz fussent les seulz de l'assemblée qui y avoyent interest, ilz furent les seulz de l'assemblée qui ne la purent veoir entre les mains de leurs amis, par ou Messieurs les Estats verront, si on a bien observé leurs ordres, qui obligoyent leurs Plenipotent. de garder une estroite correspondance avec ceux de France.

La lettre dudit. S^r. Brun paroist escrite de Deventer le xj. du mois passé, mais puis que le jour qu'elle a esté portée à Messieurs les Estatz, il y avoit icy des lettres de Munster du 21 & 22 du mesme mois, il y a grande apparence que celle-là en vient aussi, & qu'elle a esté composée par les bons advis de ceux qui ont jusqu'icy conseillé secrettement audit. S^r. Brun, comme il se devoit conduire par deça, pour nuire à la France & pour obtenir ce qu'il desiroit de cest Estat.

La mesme lettre est remplie de beaucoup d'Eloges en faveur des Plenipotent. de leurs Seigneuries, & voiant qu'en d'autres occasions les Espagnolz se sont fort loüez de la bonne correspondance qu'ilz ont entretenüe avec eux, on a paine de croire que les loüanges qui viennent de cette part, soyent à leur advantage, & que ceux qui viendront apres nous, ne soyent scandalisez, quand ilz verront dans les Registres de l'Estat, qu'en une occasions si importante que celle cy, les Ennemis ont tant tesmoigné de satisfaction de ses ministres, & que les amis & aliez ont eu tant de sujet de s'en plaindre.

Ledit Ambassadeur reconnoist pourtant que parmy lesdits Plenipotent. la plus part ont fait paroistre dans toute leur conduite beaucoup de bonne intention, & sont rempliz de beaucoup de vertu; Mais il ne scauroit celer sans une espece de prevarication, que lesdits S^s. Paw & Knuyt ont tesmoigné, pendant tout le cours de la Negotiation, grande partialité pour l'Espagne, quoy qu'enemie; & grande animosité contre la France, quoy qu'estroitement alliée, ayant souvent traicté seulz avec les ministres d'Espagne sous pretexte de menager quelques interets particuliers, on a esté adverti de temps en temps qu'ilz ont tenu des conseils avec eux, & mis des questions sur le tapis tres prejudiciables à la France, & qui ne le sont peut estre pas moins à cet Estat.

Messieurs leurs Collegues se souviendront fort bien qu'un jour les Plenipot.

de

(9)

de France estans assemblez avec ceux de leurs Seigneuries, Ledit Sr. Paw & Knuyt disputerent avec tant de chaleur pour les interets d'Espagne, que M. de Mathenes fut contrainct de leur imposer silence, en leur disant hautement, que la bienseance ne permettoit pas de prendre le party des Ennemis contre les alliez.

Une autrefois sur la plainte qui fut faicte avec toute douceur audit Sr. Knuyt, que ledict Sr. Paw & luy estoient ouvent en conferences secrettes avec les Espagnolz sans rien dire à leurs alliez de ce qui s'y passoit, & que ce n'estoit pas suivre l'ordre ny les intentions de leurs Superieurs, il respondit si rudement, qu'il n'estoit obligé de rendre compte à personne de ses actions, que M. de Ripperda fut obligé de l'advertir en sa langue, qu'il ne falloit pas respondre en ces termes aux Ambass. d'un grand Roy, amy & allié de cette Republique.

Ledit Sr. Plenipot. ne desadvoieront pas, qu'ayans esté advertis confidement par ceux de France, de quelques menées fort importantes que faisoient les Espagnolz, le lendemain l'un desd. Srs Plenipot. leur donna avis de prendre garde à eux, & que les Francoys estoient informez de tout ce qui se faisoit dans leurs maisons, ce qui causa des grandes perquisitions & beaucoup de trouble dans toute la famille des Ministres d'Espagne.

Deux des Ambass. de France estants allés veoir, en particulier led. Sr. Paw pour luy dire avec toute douceur & confiance, que les Espagnolz se vantoient qu'il leur avoit faict de grandes promesses de les servir contre la France, tant pour mesnager qu'on ne fist plus rien avec les armes, que pour empescher la garantie, & pour porter les affaires à une separation, & qu'on y mesloit des discours tres desavantageux pour sa reputation, luy ayant faict connoistre en suite qu'on estoit fort bien adverty de quelques rendez-vous, & de quelques collations, ou il s'estoit trouvé à la Campagne à l'inceu de ses Collegues, dont on faisoit de mauvais jugemens, Ledit Sr. Paw se contenta de respondre, que veritablement il s'estoit rencontré quelques fois aux champs en la maison de l'Archevesque de Cambray, ou estoit aussi ledit Sr. Brun, mais qu'ils ne pouvoient pas se vanter, qu'il eust mangé de leur lait ny beu de leur vin. Ce sont les propres termes de sa responce, desquels il creut sans faire M. le Duc de Longeville & L'Ambassadeur soubsigné.

Si'il plait à Messrs. les Estats de se resouvenir de toutes les lettres qui ont esté escrites à leurs Seigneuries touchant la mediation des affaires de France & d'Espagne, dont ledit Sr. Paw, a esté le principal directeur, n'estant alors accompagné, que de M. s. Donia & Clant, qui luy en laisserent le plus grand soin. Leurs Seigneuries trouveront qu'elles ont tousjours esté remplies de justifications du procedé des Ennemis & d'accusations ou de desguilemens de tout ce qui a esté faict par les ministres de France. Si on a agreable de reveoir lesdites lettres, elles monstreront clairement que la seule intention dudit Sr. Paw en prenant soin de cette interposition, a esté de halter le retour de ses Collegues, pour conclurre separement avec l'Espagne, comme il a faict depuis, & que pour y parvenir il a tousjours industrieusement representé les affaires entre les deux Couronnes sur le point d'estre conclües, pour presser Messieurs les Estats de prendre leur derniere resolution, quoy qu'en effect il n'ay pas encores un seul article, dont les Espagnolz ayent voulu convenir par escrit, & qu'ils n'ayent pas mesmes daigné respondre sur dix ou douze des plus impor-

(10)

tans qui leur ont esté présentés de la part de la France. En quoy on ne peut comprendre comment led. Sr. Paww est si contraire à luy mesme, qu'aprez avoir representé pendant quelque temps le Traicté de la France & de l'Espagne comme conclud, pour donner apprehension à ses Superieurs qu'ilz seroient devancés s'ils ne se hastoient, il vueille faire croire aujourdhuy que c'est la France qui cherche des pretextes pour allonger & faire resprendre en ce pays par ses correspondans, qu'elle n'a pas une veritable disposition à la Paix. On doit bien avec plus de justice rejeter la cause de ce changement sur les nouvelles esperances que les Espagnolz ont conceiies depuis que leur Traicté a esté fait avec Messieurs les Estats, que sur les Ministres de France, à qui il n'est rien arrivé de nouveau pour leur faire changer les bonnes dispositions qu'ils avoient cy-devant par la propre confession de ceux qui n'ont jamais eu de bonne volonté pour eux.

Les Espagnols ont souvent advoüé à leurs confidens, qu'ilz s'estoient voulu relacher de quelques poincts en faveur de la France, sur lesquels les Hollandois leur avoient dict de ne le faire pas, ce qui s'accorde fort bien avec ce qu'a escrit quelques fois pardeça ledit Sr. Paw, qu'une des parties luy avoit fait des ouvertures, que pour diverses considerations il n'avoit pas jugé à propos de les faire scavoïr à l'autre.

Cette mauvaise volonté dud. Sr. Paww, contre la France, a encores mieux paru en l'affaire de la Catalogne & en celle de Casal. En la premiere, les Espagnolz luy avoient donné pouvoir d'accorder une Treve de 30. ou de 40. ans, & estoient disposés de la faire encores plus longue, comme on l'a sceu depuis par leur propre discours. Cependant ledt. Sr. Paw n'a pas laissé d'en faire une finesse aux Ambass. de France, & de contester avec eux dix ou douze jours sur le terme de cette Treve, pour la reduire à 25 ans, ne s'estant laissé vaincre qu'à l'extremité pour aller jusqu'à trente.

Les Espagnols ont déclaré à divers Ministres de l'assemblee d'avoir donné tout pouvoir aux Plenip^{es}. de leurs Seigneuries pour conclurre le poinct de Casal, comme ilz le jugeroient à propos, ce qui ne se peut entendre que comme voudroient les ministres de France, puis que raisonnablement on devoit considerer en cette occasion les uns & les autres comme une mesme chose, & que ledt. Sr. Brun mesme par sa lettre reconnoit, qu'ayant remis les affaires de Son Me. aux Ministres de cet Estat, ils les avoient mises entre les mains de ses propres parties, au lieu de se servir de cette auctorité pour terminer un differend si important au contentement de leurs amis, qui ont toujours déclaré d'avoir des instructions fort precises & limitées sur ce subject, Ledt. Sr. Paw ayant fait ouverture de quelques moyens d'accommodement qui ne peurent estre acceptez par les ministres de France, comme contraires à leurs ordres, envoya les mesmes moyens aux Espagnolz, sans en parler à ses Collegues, quoy qu'ils fussent beaucoup moins favorables que les propositions faites par les Espagnolz mesmes. Ce qui ne fut fait que pour donner moyen aux Ennemis de publier comme ilz ont fait depuis, qu'ils ont deféré à l'opinion de leurs interpositeurs, ce qui leur estoit bien facile, puis que l'un desd^s. interpositeurs, non seulement contre le devoir de l'alliance, mais de la mediation, avoit proposé des moyens beaucoup plus rudes & moins recevables que ceux que les Espagnols avoient accordé. Pour preuve de cette verité leurs Signeuries font suppliées de faire comparaison de la proposition faite par les Espagnols avec celle dudt. Sr. Paw : en cas toutes fois que cette piece n'ayt pas esté supprimée & rendue

(11)

rendue à la partie aussi bien que le manifeste, semblable à celui de Philippe le Roy.

M. de Meynerswyck est trop homme d'honneur pour desavoüer qu'un des Amb^s. de France ne luy ayt dict en confidence, que si on vouloit tenir un peu ferme, on emporteroit le haut quartier de Gueldres, & que la France y contribueroit de tout son pouvoir, à quoy il respondist, qu'il n'estoit plus temps, & que les Espagnolz avoient esté advertis du pouvoir que les Plenipot. de Mess^s. les Estatz avoient par leurs instructions de s'en relâcher, dont lesdits Espagnolz ont faict triomphe, ayants déclaré à leurs confidens qu'ils ne croyoient pas d'en estre quittes à si bon marché, & qu'ils estoient bien obligés à ceux qui leur avoient conseillé de faire les mauvais, puis que cela leur avoit réüssy dez la premiere conference. En effect on a ouy dire qu'ayant menacé de rompre la negociation sur cest article (qui est un artifice puerile & dont il n'y a que les enfans qui peussent estre esneuz) Le dict. Sr. Paw pour les appaiser, declara d'abord qu'on faisoit bien souvent des demandes dont on avoit intention de se relâcher.

Les Espagnolz se servirent d'une autre ruse & prirent occasion pour interrompre tout à faict la negociation avec la France par une lettre que ledict Sr. Brun escrivit audit Sr. Paw. Ce qui parut plus estrange en ce procedé, fut qu'on en fist un secret aux Amb^s. de France, qui n'apprirent la declaration faicte de ne plus traicter avec eux, que par les Espagnolz mesmes. De cette sorte led. S. Paw n'estoit pas content de s'estre faisy de la mediation pour avancer plus facilement ses desseins particuliers, mais il se voulut servir de l'auctorité qu'on luy avoit donnée pour arrester tout à faict le Traicté de la France, & prendre ce temps pour conclurre separement & contre les termes du Traicté d'alliance celui de Mess^s. les Estatz, afin de prouver par un acte public une chose dont il avoit souvent asseuré les Ennemis en secret, qu'on ne considereroit pas beaucoup les interrestz de la France, quand il faudroit venir à la conclusion de la paix.

On a peu scavoir les instances que luy & led. S. Knuyt firent pour obliger Mess^s. leurs Collegues à signer les articles concerté avec les Ministres du party contraire, sans y adjouster la clause qui faict mention de la France. On peut s'informer aussi, si ce n'est pas led. Paw & led. Knuyt qui sans pouvoir de leurs Supérieurs & contre leur intention, ont tousjours asseuré hardiment les Espagnolz, que cet Estar ne prendroit jamais part aux affaires de la France, hors ce qui concerne les Pays baz, qui est ce qui a formé les principales difficultez qui ont jusques à present retardé la conclusion du Traicté, les ministres d'Espagne ayans fait grand trophée de cette declaration & s'en estans serviz auprez de Mess^s. les mediateurs pour combatre les interrests de la France, on a mesme esté adverty de fort bon lieu, qu'apres le premier delay de 10 jours, qui fust accordé avec grande peine, & contre l'advis desdits. S^s. Paw & Knuyt aux Amb^s. de France pour surseoir la signature desdits articles, lesdits S. Knuyt escrivit en diligence à un de ses parens de la Haye pour le prier d'empescher par toutes sortes de voyes que sa province ne luy defendit pas de faire ceste signature, apres le delay expiré. Et ceste lettre a esté communiquée par led. Parent à Philippes le Roy, pour luy faire veoir que led. S. Knuyt avoit fait les diligences par luy promises pour faire réüssir les desseins de l'Espagne contre ceux de la France. S'il plaist aussi à leurs Seigneuries de faire reflexion sur le rapport faict par leurs Plenipot. qu'on scait avoir esté dressé avant leur depart de Munster par lesdits S^s. Paw & Knuyt, on y verra clairement leur

partialité pour les Ennemys & leur animosité contre les plus fidelles alliez de cet Estat. Ce ne sont encores que justifications du procedé des Espagnols, & pour auctoriser les contraventions qu'ils avoient faictes aux Traictés d'alliance, qui portent en termes exprez, qu'on ne fera rien que d'un commun consentement, qu'on n'avancera pas plus un Traicté que l'autre, qu'on s'arrestera quand on en sera requis. Ils ont allegué pour principale raison que s'ils ne se fussent hastés de devancer les Francoys, les Espagnols les avoyent menacés de traicter avec la France sans eux, & les avoyent avertis que le mariage dont il a esté tant parlé, se traictoit encores par des Moynes & des Emisaires, comme si toutes choses dependoient purement de la volonté des Espagnols, & que leurs Majestés n'eussent pas suffisamment faict connoistre depuis le commencement de la Negotiation, quelles ne veulent jamais entendre à rien qui soit contraire aux alliances, n'ayant pas voulu escouter la moindre proposition pendant pres de deux ans jusqu'à ce que les Plenipotent. de leurs Seigneuries ayent esté arrivés à Munster, & ayant rejecté toutes les offres qui leur ont esté faictes de quelques avantages, quelles ayent esté accompagnées pour convier les principaux ministres de leurs Majest. de traicter à Paris, quoy que pour leur persuader d'y entendre & leur montrer qu'ils le pouvoient faire avec raison, on ayt offert de leur remettre entre leurs mains un traicté particulier, signé, par ledit Sr. Knuyt avec les ministres d'Espagne sans aucune Participation de ceux de France. & de prouver par pieces autentiques les autres promesses que ledit Sr. Knuyt avoit faictes directement contraires aux Traictés d'alliance.

Personne ne scauroit apprendre sans estonnement, que des ministres si sages, ayant adjoucté autant de boy a des suppositions venans de l'Ennemy qu'ils auroient pu faire a des veritez bien prouvées & qu'ils les ayent faict passer pour un sujet legitime de desobliger leurs amis & de contrevenir aux Traictés d'alliance & aux ordres de leurs Superieurs.

L'on ne s'est pas mis en peine d'effacer cette faulce impression, par ce qu'on a voulu attendre que les nouvelles de Vienne & de Madrid en descouvrirent la faulceré & qu'elles obligassent leurs Seigneuries de considerer meurement de quels perils & inconveniens pour leur Estat peut estre accompagnée la nouvelle alliance, qui est resoluë entre l'Empereur & le Roy Catolique, & par combien de raisons il est necessaire d'affermir plus que jamais l'union qui a esté jusques icy entre la France & cet Estat. Lors que les Espagnols voulurent malicieusement leur donner apprehension de la pretendue alliance avec la France, ils scavoient fort bien que l'alliance estoit desia conclue, ce qui leur a fourni une juste cause de tourner en risée la credulité de ceux qu'ils ont obligez par cette imposture de faire tout ce qu'ils desiroyent, dans la mesme relation l'on a voulu industrieusement interesser leurs Seigneuries dans les plaintes & les protestations qui ont esté faictes contre ledit Sr. Plenipotent. lors qu'ils ont signé leur Traicté au prejudice des oppositions & des remonstrances qui leur ont esté faictes par ceux de France, quoy qu'on aye tousjours déclaré formellement qu'on avoit entiere satisfaction des ordres données par leurs Seigneuries, & qu'on se plaignoit seulement de ce que ledit Sr. Plenipotent. ne les observoit pas, il s'est bien veu souvent de Ministres qui ont dissimulé par prudence les choses qui pouvoient aigrir & engager leurs maistres à des ressentimens, dont les suites pouvoient estre faicheuses, mais il ne s'en est gueres veu, s'ils n'ont eu quelque animosité dans l'ame, qui ayent traiché de faire passer une plainte contre des particuliers pour une offence publique,

(13)

que, & qui ayent voulu offer la liberté de se plaindre à ceux qu'ils ont maltraités. Les Ambass. de France n'ont rien oublié de leur part pour conserver la bonne correspondance qui estoit si nécessaire entre les ministres de deux Souverains engagés dans une mesme guerre, contre un mesme Ennemy, par un Traicté de Ligue offensive & defensiva: Quand ils ont veu que les Plenipotentiaires de L. S. n'y respondoient pas de leur costé, Ils s'en sont plaints à eux mesme avec la plus grande moderation qui leur a esté possible, ils leur ont fait recit des discours qu'on faisoit dans le public, voyant tous les jours un Friquet, un Noirmont, tantost à la table desdits Plenipotent. tantost en conferences particulieres avec eux dans leurs chambres, en mesme temps que lesdits S.s. Paw & Knuyt vouloient faire passer pour un crime parmy Mrs. leur Collegues de veoir les Ambass. de France, mais tout cela n'a servy qu'à rendre plus grande la retenue qu'ils ont eüe avec leurs amis, & à rendre plus ordinaire la frequentation qu'ils ont entretenüe avec les Emisaires des Ennemis, dont il ne faut autre preuve que l'empressement, avec lequel led. Sr. Knuyt alla conferer hors de la ville avec led. Sr. Brun, lors qu'il parut de Munster, & le grand desir que celuy-cy a fait paroistre de rencontrer en chemin led. Sr. Knuyt avant que de s'en retourner à Munster.

Comme on avoit dissimulé pariemment jusqu'icy tous ces subjects de soubçon, & de plaintes, auxquelles on en pourroit adjouster beaucoup d'autres que l'on veut taire par discretion, led. Ambass. n'en auroit pas voulu faire le recit s'il n'avoit creu tresnecessaire, autant pour le bien de cet Estat que pour celuy de la France, d'informer leurs S^{ties}. de toutes ces particularitez, afinque par leur autorité & leur prudence elles remettent dans le droit chemin ceux qui s'en sont destournés. Il est trescertain que les Espagnols ne se rendent difficiles dans les interrests de la France, ne presentent L. S. de passer outre dans un Traicté particulier, & ne font leurs autres menées dans cet Estat, que sur les adresses & avis qui leur sont donnés par quelques uns du pays, qui pour quelques interrests particuliers & pour plaire à l'Espagnol, travaillent incessamment à jeter de la division entre la France & cet Estat: d'ailleurs il est impossible de bien asséurer le repos public si on n'y contribue de tous costez par moyens honnestes & raisonnables.

Ledit Sr. Brun represente par sa lettre avec beaucoup d'eloquence les malheurs de la Christienté, mais qui estce qui en a esté moins touché jus-qu'à present que les Ministres d'Espagne? Il y a trois ans que la France a offert la paix aux conditions qu'elle l'offre encor aujourdhuy, qui est de laisser toutes choses en l'estat qu'il a pleu à Dieu de les mettre. Si les Ennemis n'eussent point pretendu des conditions nouvelles & s'ils n'eussent point exigé des restitutions, pendant qu'ils veulent obstinement retenir divers Royaumes & Estats qu'ils ont autresfois usurpés sur la Couronne de France, on auroit espargné beaucoup de despence & de sang, & on auroit facilement peu arrester les progres de l'Ennemy commun. La France a aussi offert il y a deux ans une suspension d'armes sur la mer mediterrannée. Les succez qui sont arrivés depuis ont fait paroistre que ce n'estoit ny par crainte ny par necessité. Le Roy Catholique avoit beaucoup plus d'interrests d'accepter cette proposition que la France de la faire. Elle est esloignée du peril, les Estats du Roy Catholique en sont proches. Elle est en paix avec le grand Seigneur, les Espagnolz y sont en guerre. Estce considerer comme l'on doit les malheurs de la Chrestienté que d'avoir rejezté une ouverture si propre pour l'en garantir? On laisse encor à juger si c'est vouloir sincerement la reunion des Princes Chrestiens, que

de conserver selon le desir de l'Espagne la guerre en Portugal qui ne les tiendroît pas moins occupés en ce Pays là, que si on la continuoît ailleurs.

Ledit Sr. Brun veut faire croire en un autre endroict de sa lettre, que s'il eust passé à la Haye, sa presence eust beaucoup contribué à l'avancement du Traicté, mais s'il a certe bonne intention, pourquoy est ce qu'il ne la faiçt point paroistre à Munster, qui est le veritable lieu de la negociacion de la Paix. Par ce mot de Traicté il ne peut pas entendre celuy de L. S. puis que par toute sa lettre il tafche de prouver qu'il n'y a plus rien à faire & qu'il ne faut qu'executer ce qui a esté concerté. Il s'est bien gardé d'offrir satisfaction sur les points qui restent indecis, comme il sembloit en avoir donné esperance par une de ses precedentes lettres: ce qui faiçt veoir qu'en venant icy, il n'avoit ny la volonté ny le pouvoir de donner contentement à cet Estat sur ce subject, & quand il en eut eu le desir, on ne comprend pas par quelle voye il l'eust peu faire, chacun scayt qu'il n'est qu'un des Plenipotentiaires, qu'il n'a pas le tiltre d'Ambassadeur, & qu' par le pouvoir du Roy Catholique il fault nécessairement qu'un de ses Ambassadeurs soit present dans toute la negociation qui sera faiçte pour la rendre vallable. Quand il eust esté suffisamment auctorisé pour terminer ce qui reste de differens avec cet Estat (ce qui n'a peu estre, si on ne luy a envoyé depuis peu d'Espagne un autre pouvoir que celuy qui a esté communiqué) La voye la plus courte pour y travailler estoit d'aller droict à Munster, ou les Deputez de L.S. sont avec pouvoir absolu de conclurre le Traicté. Il eust fallu icy nécessairement passer par toutes les longueurs & formalitez de l'estat donner des nouveaux Commissaires audit Sr. Brun pour traicter avec luy, delibérer sur sa proposition dans l'assemblée de Messieurs les Estats, & apres cela renvoyer le tout aux Provinces. S'il avoit seulement envie en passant icy comme il veut faire croire, d'adjuster les differens qui restent avec la France, il ne falloit pas s'elloigner du lieu destiné pour le Traicté, où il y a deux Plenipotentiaires qui peuvent conclurre & qui sont prestz de la faire en fort peu de temps pour venir chercher un d'entre eux qui ne peut rien resoudre seul en ce lieu dans les affaires d'Espagne. Pourquoy supposer contre la verité, que la France ne veut point la Paix, puis qu'on offre de faire veoir, s'il plaist à leur Seigneuries d'auctoriser Messieurs leurs Commissaires pour en Traicter, que les Ministres du Roy se sont relachez sur tous les poinçts contestez & se sont portez à tous les temperamens qu'on pouvoit desirer avec raison. D'ailleurs (comme il a esté déjà dict) il y a plus de deux mois que les Ambassadeurs de France ont présenté x. ou x i articles touchant les principaux differends qu'on a avec l'Espagne, ou l'on n'a pas daigné faire responce, & il y a plus d'un mois passé, que pour fermer la bouche à leurs calomnieurs, ils ont donné un project de tout le traicté, en quoy ils croyent avoir rendu une grande deference à leurs Seigneuries, mettant pour leur respect toutes les affaires du Roy entre les mains d'une personne si suspecte que ledict Sr. Paw. Si l'intention des Espagnols estoit si droite qu'ilz veulent qu'on le croye, au lieu de venir faire icy des plaintes & des accusations mal fondées, ilz devoient agir dans le lieu destiné pour la negociation pour avoir la Paix qu'ilz supposent que la France ne veut pas. Il ne falloit qu'accepter & signer les articles qui leur ont esté présentés, ils sont assez importants pour meriter qu'on prist au moins la peine de les examiner. On pouvoit convenir de ceux ou il ne se rencontre point de difficulté, représenter ses raisons sur les autres, & les donner en la forme qu'on les desire, commel'on a accoustumé de faire

(15)

faire en toutes les negociations , encor que les ministres de France n'estiment pas qu'il y ait rien à changer en tout ce qu'ilz ont proposé. Ceux d'Espagne auoyent fait veoir par cette diligence que leur intention n'est pas si mauuaise , com me ilz donnēt subiet de croire quelle est, quand ilz retardent les affaires à Munster, & qu'ils y fomentent les difficultez pour avoir pretexte de venir icy faire des plaintes dans l'esperance qu'on leur a donnée que leurs Seigneuries, lassées des longueurs qui retardent l'execution de leur traicté, qui est desja tout fait , prendront en fin resolution de l'executer , & d'abandonner leurs amis, ce que toutesfois ledict Ambassadeur n'apprehendera jamais de la prudence , de la generosité , & de la justice de leurs Seigneuries.

„ Dans un aultre endroiēt de sa lettre ledit Sr. Brun entreprend fort chaudement „ la defence des Plenipotent. de cet Estat , & soustient par de belles parolles , que „ ce qui a esté fait à Munster le huitjesme de Janvier est tres legitime , mais il „ tesmoigne en cela plus de gratitude que de bonne conduicte , & ne prend pas gar „ de que ce n'est pas faire bon office à des Ministres d'un party contraire , de faire „ paroistre tant de satisfaction de ce qu'ilz ont fait en sa faveur contre l'interest de „ leurs Alliez, & l'intention de leurs Superieurs. Il ne pouvoit jamais les desobliger „ d'avantage qu'en playdant leur cause comme il a fait. l'Apologie d'un Espagnol „ n'est pas bien propre en ce pays pour faire estimer les actions d'un Hollandois „ ou d'un Zeelandois , il y en a plusieurs dans cette Ambassade tresgens d'honneur „ qui aymeroyent mieux la hayne & les reproches d'un ennemy , que ses civiltiez „ ny ses louanges. Tous les sages Directeurs de l'Estat ne croyent pas qu'on doibre „ le favoriser au prejudice d'un fidelle amy , leurs genereux sentimens sont bien „ elloignez d'une maxime si defraisonnable.

„ Quant au raisonnement qu'il fait sur la difference qui est entre les alliances „ de la France & celles de cet Estat, il tient plus du Sophiste ou du Rethoricien que „ d'un Grand Politique. Son opinion s'accorde avec celle d'un Machiavel Septen „ trional , qui datte ses libelles de Middelbourgh , quoy qu'ilz viennent plustost „ d'Anvers ou de Bruxelles, il paroist à leurs escrits qu'ilz sont d'une mesme secte. „ Car ilz veulent tous deux introduire dans les confederations une aussi austere „ contraincte que dans les mariages , & rendre la pluralité des alliez aussi crimi „ nelle parmy les Souverains que la poligamie parmy les Chrestiens. Si, comme il „ dict, les diverses alliances sont aultant de liens & de chaines, Messieurs les Estatz „ à son comte , sont les plus heureux de n'en estre pas si chargez que la France. „ Quand un Prince oultre ses forces & son assistance entraine encor apres soy un „ grand nombre d'amis , qu'il fait entrer dans les mesmes interetz où il entre , & „ qui concourent tous aux desseins d'incommoder l'ennemy qu'on a resolu d'ar „ tacquer, peult on dire sans combattre le sens commun, qu'il fait tort à ses alliez, „ n'y qu'il peche contre les loix de la societé qu'il a contractée. Dans les mariages „ mesmes encor qu'un mary ne donne sa foy qu'à celle qu'il espouse, il ne laisse pas „ de s'unir d'interest & d'amitié avec tous les parens & amis de la famille où il s'allie, „ & si dans une occasion où il s'agiroit de leur honneur & de leur seureté, la femme „ ne vouloit pas consentir qu'on les exposast à la discretio de leurs plus cruelz enne „ mis, elle feroit une action digne de louange, & on ne pourroit pas l'accuser de rien „ faire contre ce qu'elle doit à son mary, quand mesme il feroit d'avis contraire. „ On scait bien aussi qu'entrant dans l'alliance d'un grand Monarque , on n'a pas „ consideré seulement sa puïssance particuliere , mais celle de tous ses alliez , ad „ herents

herens, & dependans, lesquels il n'a pas abandonné en faisant une nouvelle confédération. Par celle de 1637 en l'art. xi. il est porté que l'on conviera le Roy d'Angleterre d'y entrer, & en cas qu'il le veuille faire, qu'on prendra soin de ses interests & de la maison dans le Traicté. Ce qui monstre que l'objet de ladicte confédération ayant esté tout public, assavoir d'abbaisser la trop grande puissance de la maison d'Autriche, d'affermir le repos de la Chrestienté &c. on a eu intention & interest pour venir plus facilement à bout d'une si grande entreprise d'y engager plusieurs Potentatz, lesquels il seroit tres injuste d'abandonner, apres les avoir mis en peine & s'estre prevalu de leur assistance, l'honneur ny la bonne foy ne pourroit pas per mettre, les ayant exposez au peril de s'en retirer sans eux, quand mesme on n'y seroit pas formellement obligé.

Si les Traictés d'entre la France & cet Estat portoienc qu'on ne pourroit avoir amitié ny alliance avec personne aultre, ledit Sr. Brun auroit quelque raison, mais il ne manqueroit pas aussy tost d'appeller cette obligation une Tyrannie, & un esclavage, & de faire les mesmes exclamations qu'il a fait autresfois contre de moindres engagements que celuy la, qu'il a nommé imperieux, cruels & contraires à la liberté, comme si les promesses reciproques que deux alliez se sont faictes, de ne traicter poinct avec l'Ennemy l'un sans l'autre, estoient contre les bonnes meurs, par ce qu'elles ont esté faictes contre les vastes & injustes desseins de la Monarchie d'Espagne, de mesme que Meilleurs les Etats en qualité de Souverains, & independans, ont contracté amitié avec divers Potentats par des confederations qui ne sont point incompatibles avec celle qui est entre la France & eux. Elle en peut avoir aussy de son costé avec ses voisins, pourveu qu'elles ne soient point contraires au dessein qu'on a entrepris par un traicté de Ligue offensive & defensive, qui doit bien estre preferé aux autres, mais non pas les exclurre entierement: Les Provinces Unies pour estre allies entre elles, ne se sont pas osté la liberté de faire d'autres alliances, & neantmoins selon la maxime que ledit Sr. Brun & ses suppostz veulent establir, quand elles ont fait une nouvelle union avec la France, depuis celle d'Utrecht, il leur vouldroit reprocher qu'elles ont commis un adultere d'Estat, ce qui est ridicule.

On ne scauroit donner une preuve plus manifeste de la mauvaise intention des Espagnols, que les grandes oppositions qu'ils apportent à la garentie du Traicté qui doit estre fait avec eux, & l'envie qu'ils ont de laisser la plus part des affaires indecises. Ils savent fort bien qu'il y a une Ligue offensive & defensive faicte contre eux entre la France & les Provinces Unies, & qu'en faisant cesser l'effect de la premiere par la paix, l'autre doit tousiours subsister pour empescher qu'on n'y contrevienne. Que leur importe que l'on soit obligé de reprendre conjointement les armes contre eux, en cas qu'ils rompent le Traicté, s'ilz sont resolu de l'observer de bonne foy? la France qui ne conserve point d'arriere penlée comme eux, a proposé elle mesme une ligue en Italie, où elle consent que tous les Princes se declarent contre elle, en cas qu'elle contrevienne au Traicté. Mais disent ils, cette garentie peut estre resolué apres la paix, & n'est proposée en cette saison que pour allonger les affaires. Ceux qui ont veu comme tout s'est passé à Munster, savent bien les discours & les artifices, que les Espagnols y ont employez pour combatre cette garantie, par ce qu'elle choque directement le dessein qu'ils ont de ne tenir pas ce que la necessité les contraint maintenant d'accorder.

(17)

„ La veritable intention qu'on a eu de part & d'autre, en faisant les Traictez
 „ precedens , a esté de bien assureur celuy qu'on doit faire presentement par
 „ l'affistance mutuelle, qu'on sera obligé de se donner , en cas qu'il soit violé par
 „ l'Ennemy commun. L'article 8 de celuy de 1644. obligant de s'en expliquer
 „ plus clairement à la conclusion de la Paix , Les Ambassadeurs de France en ont
 „ fait instance de temps en temps, au lieu de recevoir la responce, qu'ils avoient
 „ sujet d'attendre , on ne les a payez que de defaictes & de paroles ambigües,
 „ & au lieu de s'expliquer nettement des choses qui estoient à faire , on a for-
 „ mé des doubtes sur celles qui estoient faittes , ou il n'y avoit point de
 „ subject de doubter. Cependant lesdits Sr. Pau & Knuyt ont assureé positive-
 „ ment les Espagnols, que cette garantie ne s'accordoit jamais , & que ce n'estoit
 „ pas l'intention de leurs superieurs , comme s'ils estoient la bouche & l'ame
 „ de l'Estat, quoy que ce soit par leur Ministère, qu'il est autrefois entré dans
 „ l'obligation qu'ilz veulent destruire. Et qu'on ne doute point, que si leur instru-
 „ ction, & leurs depeschés de ce temps là estoient reveües , on ne trouvaît que
 „ l'Estat & eux ont esté d'avis contraire , & qu'ils ont creu que le plus grand ad-
 „ vantage qu'ilz pouvoient acquerir à leur patrie , estoit d'engager la France pour
 „ tousjours dans ses interests. Quand on a veu apres une attente de 4 ou 5 mois,
 „ qu'on ne pouvoit recevoir une declaration precise des Plenipotentiaires de
 „ leurs Seigneuries , on a esté contraint de la venir chercher à la source, où l'on
 „ avoit sujet de se promettre en moins de 8 jours une explication favorable sur
 „ une affaire si juste, si claire & si utile aux deux parties, tant s'en fault que par ce
 „ moyen on ayt eu la pensée de tirer les affaires en longueur , que ça esté
 „ l'unique voye pour les abreger , lors que l'Ambassadeur qui a esté chargé de
 „ cette commission est party de Munster , non seulement les articles qui ont esté
 „ signéz depuis ne l'estoient pas encores , mais on n'eut peu croire que les
 „ Plenipotentiaires de cet Estat, ayant donné un delay pour consulter leurs
 „ Seigneuries , & les informer des instances faittes de la part de la France , eus-
 „ sent voulu passer outre avec tant de mespris , avant qu'on eut eu loy-
 „ sir d'en représenter icy les dangereuses consequences, & eussent voulu se porter
 „ à une action, dont toute l'Europe auroit esté scandalisée , si la grande prudence
 „ & la sage conduite de leurs Seigneuries n'avoient fait connoistre depuis ce
 „ temps là, qu'elles ne l'ont pas approuvée.

„ Il ne faut pas s'estonner si les Espagnolz souhaittent que ladite garentie , &
 „ la plus part des autres difficultez qui restent , soient renvoyées en un autre
 „ temps, leur dessein n'est pas de faire une paix durable, ou tous ceux qui ont les
 „ intentions droictes font bien ayés de ne laisser rien en arriere , ils taschent
 „ seulement d'arrester le cours des armes & de se garentir des prejudices ine-
 „ vitables qu'ils recevront tousjours de celles de France & de cet Estat , quand
 „ elles seront jointes ensemble. Si aujourd'huy qu'ils ont tant d'interest de sortir
 „ du mauvais Estat où ils sont, on ne peut pas vaincre leur opiniatreté, si les cris
 „ de leurs peuples qui n'en peuvent plus , les nouvelles pertes qu'ils ont subject
 „ de craindre , ny toutes les autres considerations qui les devoient obliger de
 „ haster la paix , n'ont pas peu encores les ramener à la raison, que pourroit on
 „ esperer lors qu'ils seront exempts des perils & des incommoditez de la guerre:
 „ ce seroit alors qu'avec des armes dont ils se servent mieux qu'aucune autre
 „ nation, ils lasseroient un chacun par leur obstination & leur patience, & il seroit

(18)

inutile les hostilitéz estans une fois cessées, de pretendre d'eux par la seule nego-
 ciation, ce qu'on n'auroit pas sceu obtenir l'espée à la main: Chacun scait com-
 bien ils sont difficiles, & il seroit bien malaisé de donner un seul exemple qu'ils
 ayent jamais appaisé un differend à l'amiable. On se peut encores souuenir que
 la premiere treve qu'ils firent avec cet Estat, n'a jamais esté ratifiée en bonne
 forme, quoy qu'elle eut esté accordée a leur instance & par l'entremise de deux
 puissants Monarques. On void encores avec quelle dureté ils refusent une paix
 tresraisonnable qu'on leur offre, voulans que les vainqueurs l'achèptent par des
 restitutions, que les vaincuz ne veulent point faire, des choses qu'ilz detiennent
 injustement, lors mesme qu'ilz ne sont pas en Estat d'obtenir par la force les
 conditions qu'ilz veulent imposer. Que seriroit donc maintenant de mettre les
 armes bas, si on laissoit des differens indécis, qui seroyent capables de les faire
 reprendre. Les Espagnolz ne deviendront pas plus traictables, quand ils auront
 moins de crainte ou plus d'esperance de reussir dans leurs pratiques secretes.

Qu'on ne scauroit voir une preuve plus evidente de leur mauvais desseins, que
 l'artifice dont ils ont usé pour eluder la proposition faite par les Ministres du Roy
 d'une Ligue entre la France, l'Espagne & tous les Princes d'Italie, pour asseurer
 le traicté de paix. Ils n'ont pas osé la refuser ouvertement, parce qu'ilz eussent
 fait voir trop à descouvert l'intention secrette qu'ils ont de trouble un jour le
 repos qu'on veut aujourd'hui establir: La pluspart des Princes d'Italie ayant
 leurs deputés à Munster, on les a conviez diverses fois de la part de la France
 de convenir de ceste ligue, ils ont tous advoüé que c'est une ouverture sainte
 qui est entierement à leur avantage: mais qu'ils navoyent pas pouvoir d'en traicter
 & que leurs Maistres ne l'envoyeroient point s'ils n'en estoient requis par
 les deux couronnes, de crainte que s'ils se declairoient sur l'instance de l'une des
 deux, on ne l'imputast à quelque partialité, les Ministres de France ont fait
 presser plusieurs fois par Mess: les Mediateurs ceux d'Espagne de se joindre a
 eux pour faire ceste instance, jamais on ne l'a sceu obtenir, & depuis huit mois,
 l'affaire ne se treuve pas plus avancée de leur part que le premier jour. Apres
 si un point de ceste consequence, duquel depend la seurreté de tout le traicté,
 en retarde la conclusion, ils ne veulent pas advoüer que c'est eux qui en sont cause,
 & ont bien l'audace d'en rejeter le blâme sur la France, qui fait de son costé tou-
 tes les diligences possibles pour l'avancer.

Les guerres qu'ell'a eües contre eux pour le differend des Grisons ont encor bié
 fait paroistre leur humeur inflexible: l'on a repris les armes diverses fois pour cet-
 te querelle, ou plusieurs Potentats se sont interessés, divers Traictés ont esté faits
 pour les terminer qui n'ont jamais esté executés de leur part: On avoit creu que
 celui de Monçon qui a esté le dernier, seroit plus fidellement observé que les
 autres, à cause qu'il est plus à leur avantage. Ils ont bien l'audace maintenant
 d'en disputer l'execution & de vouloir que certain accord qu'ils ont fait faire
 par force dans Milan pendant la guerre, soit preferé à un Traicté solemnel fait
 entre les deux Couronnes, que Messieurs les Estats sont obligés par le Traicté
 de 1634 de faire subsister. Si la France au milieu des prosperitez qui l'accompa-
 gnent & de la protection visible, que le Ciel luy donne, demandoit une cho-
 se semblable, on diroit qu'elle veut donner la loy, & qu'elle ne veut point de
 Paix.

Par quelle raison peut on trouver mauvais, que leurs Majestez veuillent ter-
 minor

(19)

miner par le Traicté general les differends de la maison de Savoye avec l'Espagne, puis que cette maison est alliée de la France, qu'elle est engagée dans une meisme guerre, & quelle a tant merité du public par les efforts genereux qu'elle a fait contre l'Ennemy commun, dont Messieurs les Estats meismes ont receu beaucoup d'avantage.

Il n'est principalement question que de payer la dette d'une des Infantes d'Espagne mariée dans ladite Maison, non seulement le refus de ce payement ne peut estre accompagné d'aucune justice, mais les ministres d'Espagne y apportans tant de longueurs & de subtilitez, ne prennent pas garde qu'ils agissent en quelque sorte contre la reputation du Roy leur Maistre, l'Ambassadeur de Savoye a offert d'en demeurer au jugement des arbitres qu'on voudra choisir dans l'assemblée. De dire qu'on n'a pas les papiers à Munster pour respondre a une demande qui a esté faitte il y a plus de huit mois, c'est une defeite qui seroit faire audit Sr. Brun de grandes declamations, si les Ministres de France s'estoient servis d'une semblable. Cela fait veoir clairement que l'Espagne ne veut terminer les affaires par a bout, qu'elle a seulement intention de charger l'Etat de la guerre presente, & qu'elle veut laisser une queüe a chaque differend pour avoir pretexte de reprendre les armes dans un temps plus favorable.

Quand a Duc d'Atrie cest un differend bien aisé a terminer, il ne faut que le remettre en possession des biens, dont ses predecesseurs ont esté injustement despoillez, pour avoir suivi le party de France. On scayt bien que les Traictés ne se font jamais sans que chacun rentre dans ce qui luy appartient, & si ces interet retarde la Paix, c'est par ce que les ministres du party contraire refusent de faire ce qui est juste, & ce qu'ils ont desiré que l'on fit à leur instance dans les Traictés precedens, la dureté des ministres d'Espagne est d'autant plus blasmable en cette occasion, que ceux de France ont tousjours offert de consentir à une composition raisonnable.

Pour le Prince Edouart de Portugal, chacun scayt avec quelle injustice il est detenu prisonnier: lors qu'on s'est faisy de sa personne, il estoit au service de l'Empereur, & ne pouvoit avoir connoissance des desseins du Roy son frere. Tous les Estats de l'Empire sont scandalisez de sa detention, & en ont fait de grandes plaintes. Sa liberté avoit esté promise en termes expres par l'entremise des Mediateurs qui en ont donné la promesse par escript aux Ambassadeurs de France, à condition seulement qu'elle ne seroit executée qu'à la signature du Traicté, les Ministres d'Espagne ne se sont advisez de chercher des longueurs & des subtilitez à l'execution de cette promesse, que depuis que quelques uns des Plenipotentiaires de L.S. leur ont fait sçavoir, qu'on ne se foucieroit pas beaucoup en ce pays de ce qui seroit fait sur cet article, il est bien malaisé de comprendre, pourquoy les ministres d'Espagne veulent aujourdhuy apporter du changement dans un point de cette importance, si solemnellement accordé, ce n'est pas avoir tant d'envye de sortir d'affaires qu'ils en font le semblant.

On pouroit faire voir, si on ne vouloit esviter la longueur, que la conduite des Ministres de France a esté fondée sur des semblables raisons dans tous les autres pointcs qu'ilz ont eu a traicter, dont ledit Sr. Brun fait tant de plaintes.

Il vouldroit bien qu'on ne prist garde à rien, qu'on abondonnast les amis & les alliez pour les obliger par un juste despit à se ranger apres la paix dans le party d'Espagne, & qu'on ne fust qu'une paix fourrée qui ne durast qu'autant qu'il plairoit

à son Maistre. La France au contraire ne desire sinon que toutes choses soient terminees honorablement, que ceux qui ont esté intereffez dans la guerre, soient faisfaits raisonnablement par le Traicté, & que la Paix qui sera faicte, soit bien assuree, on laisse à juger à toutes personnes desinterfées, qui a plus de justice dans sa pretention.

Ce n'est pas une mauvaise ruse audit Sr. Brun d'exagerer avec tant d'apparat la deference qu'il fait semblant de rendre à leurs Seigneuries, ayant eu dessein a ce qu'il dit de remettre à leur jugement ce qui reste de different entre la France & l'Espagne. Cet artifice a desia si bien reussy à ses Collegues & à luy dans Munster qu'il voudroit bien le pratiquer à la Haye, s'il luy estoit permis & si la prudence & l'integrité de leurs Seigneuries n'estoient à l'espreuve de semblables subtilités: leurs Majestés remettroyent de bon cœur tous leurs plus sensibles intereffs à la decision de Messieurs les Estatz, ayant autant d'assurance en leur bonne justice qu'en leur affection inviolable envers la France. Si les Espagnols n'avoient desia fait connoistre qu'il y a tousjours quelque serpent couvert soubz les fleurs qu'ilz presentent, & si on n'avoit appris d'eux mesmes qu'il y a une mauvaise intention cachée soubz cette submission. Hors qu'ils rechercherent la mediation des Plenipotentiaires de L. S. ils en feirent de grandes excuses à Messieurs les Mediateurs & alleguerent pour principale raison de la resolution qu'ils en avoient prise, qu'ilz esperoyent par ce moyen de detacher Messieurs les Estats ou leurs Ministres des intereffs de la France; ce qui ne leur a pas mal reussy en la personne de quelques uns desdits Plenipotentiaires, qui des lors commencerent de prescher à leurs Collegues, qu'il failloit désormais marcher avec grande circonspection entre les ministres de France & ceux d'Espagne, qu'on estoit obligé par le devoir de la mediation de demeurer neutres & de n'incliner pas plus d'un costé que d'autre: ce qui s'accordoit bien mal avec l'obligation portée par le Traicté de 1644. que l'office d'entremetteur n'avoit pas peu destruire, & comme si mettre en paralelle, les Francois amis & les Espagnols ennemis, n'estoit pas avoir fait la moitié du chemin dans la defection.

D'ailleurs ledit Sr. Brun par la lettre qu'il escrivit audit Sr. Paw, dont il a esté parlé, prit pretexte de faire cesser la negociation avec les Ministres de France, sur ce qu'il n'estoit pas juste (à son advis) que ceux qui avoient encor des differends avec l'Espagne, fussent les entremetteurs de ceux d'autrui. On void bien clairement par ces deux declarations, qu'ilz ne veulent rendre leurs juges ceux qu'ilz savent devoir estre leurs parties, que pour les obliger à ne faire plus la fonction de parties, lors qu'ils auront accepté celle de juges. Cette injuste pretention est si contraire aux loix de l'alliance, qui obligent de poursuivre les intereffs de l'allie comme les siens propres, qu'on ne croyd pas que L. S. s'en voulussent esloigner pour un vain compliment, qui ne leur est rendu qu'à mauvaise fin, comme la France a esté d'avis de tout ce qui leur a esté avantageux, & n'a pas mal contribué par ses armes à le leur faire obtenir, elle a sujet de pretendre que L. S. feront le mesme, & qu'aprez avoir employé leur credit plustost pour porter les Ennemys à la raison, que pour faire relacher leurs alliez dans des pretentions raisonnables, elles y employeront aussy leurs forces & continueront vigoureusement leurs effortz pour faire accepter à l'Ennemy commun les conditions raisonnables qu'on luy offre.

Ledit Ambassadeur de France a bien offert des son arrivée en ce lieu & offre encores

(21)

cores a present, que s'il plaist à L. S. d'auctoriser suffisamment le nombre des Commissaires qu'elles auront agreable de deputer, il leur fera voir sincerement tout ce que leurs Majestés peuvent faire avec l'Espagne & s'oblige de leur faire advoüer qu'elles se mettent autant à la raison qu'on le peut souhairter, pourveu qu'aprez cela il plaist à L. S. d'envoyr declarer nettement aux Ennemis, que s'ils n'acceptent le Traicté en la forme qui aura esté icy concerté, ilz ne doivent esperer de Paix ny avec la France ny avec cet Estat: mais certes il est obligé de dire qu'on ne parviendra jamais à une Paix generale tandis qu'on lairra aux Espagnols les esperances, que des particuliers malintentionnez leur ont donnees qu'on fortira d'affaires avec eux sans attendre la France.

Ledit Sr. Ambassadeur de France ne desavoie pas que Messieurs ses Collegues & luy, ayant creu que l'on procedoit sincerement de tous costez, n'ayent estimé que l'accommodement pouvoit estre faict en 8 jours, & ilz protestent devant Dieu qu'il n'a pas tenu à eux, lors que ledit Sr. Paw avec deux de ses Collegues prirent la peine de les venir trouver à Osnabrug, quoy qu'ilz n'eussent pas leurs papiers en ce lieu là, ou ilz ne s'estoient pas attenduz qu'on deubt parler des affaires d'Espagne, ilz ne laisserent pas, pour ne perdre point de temps, de dresser sur le champ un memoire contenant les principaux poinctz, dont avant toutes choses il falloit convenir entre la France & l'Espagne. ilz n'avoient garde de donner alors un projet de tout le traicté, n'ayant point là leurs instructions ny les ordres de leurs Maistres. Mais pour ne retarder pas d'un moment une Negotiation qui leur estoit si agreable, ilz ne firent pas scrupule de donner ce qui leur vint à la memoire. Encor que ce soit une liberté ordinaire qu'on reserve tousjours jusqu'à la signature du Traicté d'y pouvoir adjouster ou diminuer, & que les Plenipotentiaires de L. S. en ayant fait de mesme en traictant avec les Espagnolz, ledit Ambassadeur s'oblige de faire veoir à L. S. qu'il n'a esté du tout rien adjousté à ce que contient en substance le premier Escriit qui fut donné, & qu'au contraire on s'est relasché de la part de la France presque sur tous les poinctz, quoy que ledit Sr. Paw dans la relation qu'il a adressée, aist voulu insinuer le contraire, & que pour favoriser les Espagnolz il ayt escrit icy, que la France adjouste a ses demandes sur plusieurs articles, ou l'on offre de prouver clairement, qu'elle s'est relaschée de ses premieres propositions.

Les armes ayans esté prises pour des interests publics & non point seulement pour chercher dans la guerre un profit particulier, on a tousjours déclaré aux Ministres de l'assemblée, qui se font entremis de cette negotiation, que la France avoit troys principaux interests à mesnager dans la Paix, sans lesquels la raison n'y l'honneur ne luy permettoient pas de mettre les armes baz, & on ne croyd pas, que Messieurs les Estats la voulussent dissuader de cette resolution. Le premier, que toutes choses soient laissées par le Traicté en l'estat ou il a pleu à Dieu de les mettre pendant la guerre, si ce n'est que l'Espagnol veuille entrer en compte de ce qu'elle a autresfois usurpé sur la Couronne de France & luy en faire raison, autrement ce seroit une pretension pour elle trop orgueilleuse & insupportable à toutes les nations, de vouloir profiter de ce qu'elle a gaigné quand le sort des armes luy a esté favorable, & de ne vouloir pas ceder au temps, ny souffrir la mesme loy qu'elle a establie, quand la justice du Ciel a recompenté ses Ennemys d'une partie des pertes qu'ils avoyent faictes.

Le second, que les Alliez soient satisfaitz se lon la raison & l'equité, sans quoy

ne pourroit faire qu'une Paix honteuse, si on ne prenoit pas le soing qu'on doit avoir, pour faire que ceux qu'on a engagez dans les perils & les incommoditez de la guerre, se ressentent aussi des douceurs de la Paix, & qu'à mesure qu'on trouve son compte, on ne se souciast point de celuy d'autrui. Ce seroit abandonner sa propre réputation & se rendre digne d'un pareil traitement à la premiere occasion, où l'on auroit besoin de ses amiz.

Le 3. que la Paix soit bien assurée, autrement si on laissoit quelques poincts indecis, comme il semble que ce soit l'intention des Ennemys, & quelque subjet de reprendre cy apres les armes, il seroit inutile de les quitter maintenant.

On a estendu ces troys interests en divers articles, & cest contre raison que le dit S. Brun veut persuader, qu'on y a fait beaucoup de nouvelles additions, on est encor prest de la part du Roy de faire la paix, en retenant de part & d'autre ce que chacun tient, sans faire pour ce regard aucune demande nouvelle, pourveu toutesfois que les Ennemys se declarent sur les offres qui ont desia esté faites avant que les armées soient en action.

Ledit S. Brun fait sonner bien haut le soing que le Roy prend de ses alliez, mais on ne comprend pas, comment il peut trouver mauvais qu'on demande la juste satisfaction des Liegeois, du Prince de Bossolo & des autres qui sont dans l'alliance ou l'amitié de sa Majesté, veu que de la part d'Espagne on parle avec tant d'ardeur des interests du Duc de Montoüe qui n'est pas son allié, & dont elle a entrepris la ruine par troys foyes, si la France ne l'en eust garantie, c'est se rendre coupable de la hauteur qu'on veut imputer aux autres, de trouver injuste pour soy ce que l'on veut faire souffrir à autrui.

Si l'intention des Ministres d'Espagne estoit aussy droicte, qu'ilz le veullent faire croire & qu'au lieu de travailler incessamment à rompre l'alliance de cet Estat avec la France, ils eussent tasché sincerement d'avancer les deux Traictez ensemble, il y a long temps que la Paix seroit faite, mais l'experience a fait voir que jamais ils n'ont recherché la France, que lors que leurs Seigneuries n'ont pas esté en estat de traicter, & que leurs Plenipotenciaires ont esté absens, aussy tost qu'ils ont esté de retour, on n'a plus parlé qu'à eux, & on a cessé tout commerce avec ceux de France: mesme par une declaration donnée par escrit, & on seroit bien en peine de faire veoir, que de la part d'Espagne il ayt esté fait depuis trois mois aucune ouverture d'accommodement sur tous les poincts qui sont indecis, quoy que les Ambassadeurs de France n'ayent cessé de s'en plaindre & de faire tout ce qui a esté en leur pouvoir, tantost presentant les principaux articles, tantost en donnant le projet de tout le Traicté, ce qui n'a pu produire aucun effect.

Ledit S. Brun reconnoist par sa lettre, quel union entre la France & cet Estat est si legitime, & que la dissolution en seroit si honteuse, qu'il ne veut pas qu'on croye, qu'il a ireu la moindre pensée de la rompre, à quoy tendent donc tant de persuasions d'executer ce qui a esté concerté à Munster sans avoir esgard à la condition qui y a esté mise, que la France seroit satisfaiete en mesme temps. Il tasche de faire croire qu'on veut donner la loy, mail il eust esté bien en peine de monstrier en quelle occasion: c'est bien la vouloir donner plus audacieusement, de donner des conseils à un Estat qui n'est ny en amitié en alliance avec son maistre, d'interesser desia dans les resolutions qu'il doit prendre par sa seurreté &

(23)

de le solliciter par divers moyens a manquer de foy, le voulant engager à une action que luy mesme reconnoist en quelque façon honteuse.

Leurs Seigneuries scauent mieux que personne, pour quelles raisons la France traite sans leur intervention avec l'Empereurs, elles se souviennent assez des vives instances qui leur ont esté faictes, de prendre part en cette Negotiation, & du refus qu'elles en ont tousiours faict pour n'estre pas touchées des cajoleries d'un Conseiller, qui faict desia bien le familier & qui entre bien avant dans les secrets de leur Estat, s'il trouve que la France n'a pas assez bien deffendu les interrestz de la maison Palatine, que son Maistre a voulu despoüiller en se mettant en possession de ses Estatz, ny ceux de M. l'Electeur de Brandebourg, qu'il eust bien voulu engager à laguerre contre la Suede par l'esperance d'une assistance imaginaire, il ne manqueroit pas de blâmer la France avec plus de raison, si elle abandonnoit d'autres Princes avec lesquels elle est attachée d'une plus estroite alliance.

On espere pourtant de la probité des Ministres de Brandebourg, qu'ils rendront tesmoignages des bons offices qu'ils ont receuz de ceux de France en l'accommodement des differens qu'ilz avoient avec ceux de Suede, & que M. le Prince Palatin avoüera quelque jour, qu'aprez avoir esté chassé de son pays par les armes d'Espagne il y a esté restably par celles de France.

Il est tres necessaire qu'il plaie à L. S. de faire une serieuse reflexion, s'ilz desireront l'avancement d'une Paix honorable, comme il n'en fault pas doubter, sur les choses suivantes.

Que depuis que les Espagnolz ont creu d'estre d'accord avec L. S. & d'estre favorisez par quelques uns de leurs Ministres, ilz se sont renduz sans comparaison plus difficiles dans toutes les conditions du Traicté, qu'ils ont à faire avec la France.

Que mesmes ilz ont apporté des difficultez sur des points qu'ilz avoyent accordéz auparavant, comme on est prest de le faire veoir.

Que leur artifice est de former des contestations sur toutes choses à Munster, pour prendre ce pretexte en mesme temps de venir faire des plaintes à la Haye & de dire que la France ne veut point la paix, quoy que ce soit eux qui fâcent naistre les obstacles & les retardemens, comme on offre de le prouver.

Que par concert avec quelques uns des Plenipotentiaires de cet Estat, qui ont pris sans sujet de la mauvaise volonté pour la France, Leditz Espagnolz s'adressent à leurs Seigneuries pour se plaindre & pour presenter des remonstrances & des manifestes, & qu'on mesme temps ledits Plenipotentiaires escrivent des lettres en termes generaux & ambigus à leurs Seigneuries pour les faire servir de preuve à ce qui a esté representé par les Ennemis, les uns & les autres se promettans enfin, que si cela n'est pas suffisant de faire prendre à leurs Seigneuries des resolutions contre la France, il sera au moins capable de donner de mauvaises impressions contre elle à tous les peuples.

Que tandis qu'on s'amusera à produire des escritures & des invectives à la Haye, ce sera autant de temps perdu, qui devoit estre employé à Munster à travailler plus utilement pour terminer les differens qui retardent la Paix.

Que s'il ne plaist à L. S. de retrencher une fois pour toutes aux Espagnolz, l'esperance de reüssir par toutes ces mauvaises voyes, & de causer par ce moyen de la division entre la France & cet Estat, jamais on pourra arriver à la conclusion du Traicté.

Que

(24)

Que si leurs Seigneuries ont agreable de faire de leur costé comme il a esté fait de la part de la France, tant envers cet Estat qu'envers la Couronne de Suede, & de declarer nettement aux Espagnolz qu'ilz luy doivent donner entiere satisfaction, à faulte de quoy cet Estat continuera de faire ce qu'il doit par les armes, suivant les termes expres du Traicté de 1644. qui obligent de soutenir les interets de son allié comme les siens propres, elles en verront bien tost un bon effect par la conclusion de la paix tant désirée, qui n'a esté retardé jusques à present que par une injuste pretention de separer les alliez.

Que s'il plaist encores a L. S. de considerer, que l'artifice de l'Espagne tourne en quelque façon à leur prejudice, en ce qu'elle prend par les recherches qu'elle leur fait, d'employer leur autorité pour forcer leurs amis à accorder des choses desraisonnables, changant aussy les loix & les devoirs d'alliance, leur grande prudence leur fera sans doute juger, qu'elles doivent couper chemin plutôt que plus tard à des semblables pratiques.

Et qu'en fin, si la France avoit fait son Traicté avec l'Espagne, sans avoir voulu attendre que celuy de Messieurs les Estatz fust en mesme estat, qu'aprez cela on vist prez des leurs Majestez des Emisaires des Ennemis, qu'on receust chaque jour de leur part des investives & manifestes contre cet Estat, que l'on vist les Principaux ministres du Roy favoriser ouvertement les pretentions & les interets de l'Ennemy, luy donner des adresses & des Conseils pour sa conduite, qu'au lieu d'appuyer les interets de leurs Seigneuries contre leurs communes parties, on les pressast de se relascher & de ceder contre la raison dans tous les pointz contestés, L. S. jugeroient sans doute que ce ne seroit pas satisfaire aux alliances, & ne manqueroient pas d'en faire des grandes plainctes. C'est pourquoy elles sont suppliées de prendre sur toutes ces choses les resolutions qu'elles souhaitteroient qu'on prist, & d'y apporter les remedes qu'elles voudroient qu'on y apportast.

Ledit Ambassadeur se rendroit trop importun s'il vouloit respondre à toutes les particularitez contenües dans la lettre dudit Sr. Brun, qui est composée avec tresgrand artifice, on se contente de faire remarquer, qu'il reconnoist luy mesme, que Messieurs les Estatz doivent estre parties dans des interets de la France, qu'il reconnoist encor le dessein de jetter de la division entre des alliez si desraisonnable, qu'il proteste de ne l'avoir pas, quoy que sa lettre ne soit escripte à autre fin, & que les Conseils qu'il donne pour se haster, pour ne recevoir pas la loy que personne ne pretend de donner, pour restaindre les engagements qui sont entre la France & cet Estat, pour différer le Traicté de garantie en une autre saison, sont des conseils d'un Ennemy qui doivent obliger de sages Ministres à faire le contraire.

Ledit Ambasad. represente encor, que s'il a esté forcé d'informer leurs Seigneuries de plusieurs circonstances tres veritables, qui se sont passées pendant le cours de la Negociation & de faire veoir combien ledit Sr. Paw & Knuyt ont tousiours favorisé les desseins de l'Espagne contre les interets de la France, ça esté sans intention de desobliger personne, mais seulement pour descouvrir à L. S. des veritez qui jusques à present leur ont esté desguisées, affin qu'elles y fassent des reflexions dignes de leur grande prudence, & qu'elles reconnoissent combien il est necessaire, qu'il leur plaise d'ouvrir les yeux pour le bien & seurété de leur Estat dans une conjuncture si importante, puis qu'on a sceu tant par des lettres interceptées que par d'autres avis qui viennent de bon lieu, que les Ennemis pour venir à bout de leurs mauvais desseins, tant contre la France que contre cest Estat, ont destiné cinq cens mille escuz pour la Negociation de Munster, & qu'au milieu de leurs necessitez ils ont creu advantageous d'employer plutôt cette grande somme aux pratiques qu'ilz ont faictes qu'aux despenfes de la guerre.

Donné à la Haye le 3 Mars 1647.